

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



ÉTAT-MAJOR  
DES ARMÉES

Division études, synthèse  
management général

Paris, le 26 juin 2013

N° D-13-007394 /DEF/EMA/ESMG/NP

NOTE

à l'attention des  
destinataires *in fine*

OBJET : Ramadan et fête de l'Aïd el Fitr en 2013.

RÉFÉRENCES : a) circulaire FP n° 901 du 23 septembre 1967 ;  
b) circulaire FP n° MFPP1202144C du 10 février 2012 ;  
c) instruction n° 201710/DEF/SGA/DFP/FM1 du 9 novembre 2005 ;  
d) note n°99/DEF/EMA/AUMOMUS du 20 juin 2013.

Le Ramadan commencera le 9 juillet et s'achèvera le 7 août 2013.

Il est demandé aux commandants de formation et directeurs d'établissement de s'assurer que le personnel de confession musulmane qui le désire puisse respecter les prescriptions alimentaires inhérentes à ce temps, en ayant la possibilité de prendre des repas complets sans viande en dehors des heures habituelles.

La fête de l'Aïd el Fitr aura lieu le 8 août 2013, et commencera la veille au soir.

Conformément aux textes cités en référence, le personnel de confession musulmane qui en ferait la demande pourra bénéficier de permissions non-décomptées à l'occasion de cette fête. Cette disposition concerne également le personnel participant aux activités de préparation opérationnelle, dans la mesure où son absence est compatible avec l'exécution des missions en cours.

Vice-amiral Jean CASABIANCA  
adjoint au major général des armées  
chef de la division études, synthèse,  
management général

« Original signé »

## DESTINATAIRES :

- Etat-major de l'armée de terre (EMAT) ;
- Etat-major de la marine (EMM) ;
- Etat-major de l'armée de l'air (EMAA) ;
- Direction du renseignement militaire (DRM) ;
- Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (DIRISI) ;
- Direction de l'enseignement militaire supérieur (DEMS) ;
- Inspection des armées (IDA) ;
- Direction centrale du service de santé des armées (DCSSA) ;
- Direction centrale du service des essences des armées (DCSEA) ;
- Direction centrale du service du commissariat des armées (DCSCA) ;
- Centre interarmées de concepts, de doctrines et d'expérimentations (CICDE) ;
- Etat-major interarmées de planification opérationnelle (EMIA-FE) ;
- Officier général de zone de défense et de sécurité Paris ;
- Officier général de zone de défense et de sécurité Nord ;
- Officier général de zone de défense et de sécurité Est ;
- Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Est ;
- Officier général de zone de défense et de sécurité Sud ;
- Officier général de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest ;
- Officier général de zone de défense et de sécurité Ouest ;
- Commandement supérieur des forces armées aux Antilles (COMSUP/FAA) ;
- Commandement supérieur des forces armées en Guyane (COMSUP/FAG) ;
- Commandement supérieur des forces armées dans la zone sud de l'océan indien (COMSUP/FAZOI) ;
- Commandement supérieur des forces armées de la Nouvelle-Calédonie (COMSUP/FANC) ;
- Commandement supérieur des forces armées de la Polynésie française (COMSUP/FAPF) ;
- Commandement des forces françaises stationnées à Djibouti (COMFOR/FFDJ) ;
- Commandement des forces françaises stationnées au Cap-Vert (COMFOR/FFCV) ;
- Commandement des forces françaises stationnées au Gabon (COMFOR/FFG) ;
- Commandement des forces françaises stationnées aux Emirats Arabes Unis (COMFOR/FFEAU) ;
- Commandement des éléments français stationnés au Tchad (COMFOR/EFT) ;
- Commandement des opérations spéciales (COS) ;
- Commandement interarmées des hélicoptères (CIH) ;
- Commandement interarmées de l'espace (CIE) ;
- Etablissement géographique des armées (EGI) ;
- Centre interarmées pour l'administration de l'interopérabilité des systèmes d'information et de communication (CIADIOS) ;
- Equipe interarmées des systèmes d'observation par satellites (EISOS) ;
- Ecole de guerre (EdG) ;
- Centre des hautes études militaires (CHEM) ;
- Centre de documentation de l'école militaire (CDEM) ;
- Centre d'identification des matériels de défense (CIMD) ;
- Centre interarmées de coordination de la logistique des opérations (CICLO) ;
- Centre multimodal des transports (CMT) ;
- Centre national des sports de la défense (CNSD) ;
- Centre de normalisation de la défense (CND) ;
- Commissariat aux entreprises des travaux publics et de bâtiment (CETPB) ;

- Commissariat général aux transports (COMIGETRA) ;
- Unité française de vérification (UFV) ;
- Service de la poste interarmées ;
- Centre d'audit des armées (C2A) ;
- Tout EMA (via messagerie).

COPIES :

- Cabinet du ministre de la défense ;
- Direction générale de l'armement ;
- Secrétariat général pour l'administration ;
- Direction générale de la gendarmerie nationale ;
- Aumônier militaire en chef du culte musulman.